

INDUSTRIE DES BOISSONS Journal

encorp
RECYCLE

AUTOMNE 2025

► DE RETOUR EN CLASSE! LE PROGRAMME HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE PREND DE L'EXPANSION

Cet automne marque le début d'une troisième année prometteuse pour notre programme Héros du recyclage à l'école. Cette année, le programme s'appuiera encore davantage sur l'éducation au sujet du recyclage des récipients à boisson. [LIRE LA SUITE](#)



► ENCORP ATLANTIQUE ACCUEILLE ISABELLE FAUCHER À SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Encorp Atlantique est heureuse d'accueillir Isabelle Faucher à son conseil d'administration à titre de représentante de l'Association canadienne des boissons. [LIRE LA SUITE](#)



MISE À JOUR SUR LA TRANSITION VERS LA REP À L'I.-P.-É.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-É.) [amorce la transition de son programme visant la récupération et le recyclage des récipients à boisson vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs \(REP\)](#), dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} avril 2026.

Encorp collabore étroitement avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique de l'I.-P.-É., ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, afin de préparer cette transition. Forte de son expérience dans la mise en œuvre réussie du programme de REP pour les récipients à boisson au Nouveau-Brunswick, lancé le 1^{er} avril 2024, Encorp

a été choisie comme éco-organisme responsable pour l'I.-P.-É. et a soumis un plan d'écologisation pour ce nouveau programme.

Les producteurs de boissons sont invités à participer à un webinaire d'information le 20 novembre 2025 à 13 h (HNA). Cette séance présentera un aperçu des détails confirmés du nouveau programme de REP de l'I.-P.-É., tels qu'ils sont décrits dans le plan d'écologisation approuvé d'Encorp. Un deuxième webinaire aura lieu en février 2026, après l'ouverture officielle des inscriptions. [Vous pouvez vous inscrire aux deux webinaires sur notre site Web.](#) [LIRE LA SUITE](#)

TAUX DE FRR EN VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2026 AU N.-B.

Veuillez noter que les taux de frais de recyclage des récipients (FRR) en vigueur le 1^{er} avril 2026 demeureront les mêmes que ceux actuellement en vigueur - aucune modification, ni à la hausse ni à la baisse, n'est prévue. [LIRE LA SUITE](#)

TYPE DE RÉCIPIENT*	FRR PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR (1 ^{ER} AVRIL 2025 - 31 MARS 2026)	NOUVEAU FRR (1 ^{ER} AVRIL 2026)
Aluminlum	2 cents	2 cents
PET/PEHD (boisson non alcoolisée)	4 cents	4 cents
PET/PEHD (boisson alcoolisée)	1 cent	1 cent
Tous les autres plastiques	1 cent	1 cent
Verre non réutilisable	10 cents	10 cents
Verre réutilisable (bière)	0 cent	0 cent
Acier	3 cents	3 cents
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vins/viniers)	0 cent	0 cent

*S'applique à tous les récipients à boisson de 5 L et moins pour [les produits qui correspondent à la définition de « boisson » du Règlement sur les matières désignées](#).

SOUHAITONS LA BIENVENUE À TROIS NOUVELLES PERSONNES AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'ENCORP!

Encorp grandit et cette croissance comprend l'arrivée de nouveaux talents! Nous sommes ravis d'accueillir trois nouvelles personnes qui apportent une grande expérience, de nouvelles perspectives et des compétences précieuses à notre organisation. Leurs contributions renforceront notre mission et nous aideront à faire avancer le recyclage des récipients à boisson. [LIRE LA SUITE](#)

